

## Ouverture de la séance du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

**Vendredi 13 décembre 2019**

Mes chers collègues,

Après la tenue de notre débat d'orientation budgétaire en octobre, nous examinons notamment ce matin, notre projet de budget primitif pour 2020, dans un contexte national il faut bien le dire, de plus en plus fluctuant.

Nous nous efforçons de maintenir notre cap budgétaire, malgré vents et marées, et malgré un comportement de l'Etat tout à fait déroutant à l'égard des collectivités...

Nous avons déjà « accusé le coup » avec l'annonce du transfert en 2021 de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bloc communal, en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation.

On nous confisque donc l'ultime impôt territorialisé dont nous disposons au profit de la TVA, impôt national déconnecté des spécificités locales et fortement dépendant de la conjoncture économique.

**Et puis l'Etat semble devenir coutumier des décisions « tombées du camion », qui lui permettent d'agir en sangsue avec les collectivités.**

En octobre, un amendement, présenté par Messieurs Carrez et Giraud à l'Assemblée, dans le cadre de la Loi de Finances 2020 (amendement qui a été rejeté par le Sénat en 1<sup>ère</sup> lecture), visait à augmenter de 20% la taxe sur les bureaux en Ile-de-France, en créant une « zone premium », constituée des arrondissements de l'ouest de Paris et des communes de Boulogne, Courbevoie, Puteaux, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine.

En novembre, un autre amendement gouvernemental de dernière minute, sans aucune concertation préalable, a été voté par l'Assemblée nationale : il s'agit de ponctionner une part supplémentaire sur les DMTO des départements d'Ile-de-France et de Paris, à hauteur de 75 M€, pour combler le déficit de la Société du Grand Paris (et pour une compétence transport que nous n'avons plus, je le rappelle !).

*Seul le prononcé fait foi*

En réalité ce montant ne servira pas à financer la SGP mais à compenser la part que devait apporter l'Etat au volet mobilité du Contrat de plan Etat-Région... Cela fait beaucoup de circonvolutions et beaucoup de mensonges...

**Dans ce contexte, notre fusion avec les Yvelines apparaît de plus en plus nécessaire :**

Nécessaire pour maintenir notre trajectoire, nos efforts de gestion, notre pression fiscale modérée ; nécessaire pour améliorer les services rendus aux habitants dans nos deux territoires ; nécessaire pour continuer d'assurer un rôle majeur d'investisseur public et d'acteur de la solidarité territoriale, sans reporter la charge sur d'autres...

**Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais dire quelques mots sur la tragédie qui s'est produite mercredi : le meurtre présumé d'un adolescent de 17 ans par un autre adolescent de 16 ans, à Suresnes.**

Ces deux jeunes, suivis par la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice, faisaient l'objet d'une ordonnance judiciaire de placement à l'aide sociale à l'enfance. Les placements en accueil d'urgence éducatif ont été mis en échec par plusieurs fugues de l'auteur présumé des faits.

Le jugement prononcé à son endroit préconisant le placement dans un lieu neutre, le Département avait donc eu recours à un hébergement en hôtel, à Suresnes, à proximité de son lieu de scolarisation.

Suite à ce terrible drame, un accompagnement psychologique a été mis en place, auprès des jeunes qui auraient pu être témoins de cette agression mortelle, mais aussi auprès des personnels du Département.

Je tiens à souligner le professionnalisme de nos travailleurs sociaux impliqués dans le suivi de ces deux adolescents, en dépit des difficultés inhérentes à un tel accompagnement social.

Je tiens aussi à condamner toute exploitation politique qui pourrait être faite de ce tragique événement.

Mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour.